



ÉTABLISSEMENT PRIVÉ
CATHOLIQUE



*Grandir ensemble
dans le respect,
la confiance
et la bienveillance.*



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

2026 - 2027

ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE



RESPECT



BIENVEILLANCE



EFFORT



FOI



SOLIDARITÉ

*Éduquer,
c'est aimer et
faire grandir.*

Ste Anne-Marie Javouhey



Rue Débidine Sahaï - La Jaille
97122 BAIE-MAHAULT



0590 91 70 67



*Découvrez
notre école*



LA VIE QUOTIDIENNE

À Sainte-Marie

Chaque journée est rythmée pour favoriser les apprentissages, le bien-être et l'épanouissement de chaque élève dans un cadre sécurisé et bienveillant.



HORAIRES

HORAIRES DE CLASSE

MATIN



8h00 – 11h30

Cours

APRÈS-MIDI



13h30 – 16h00

Cours

HORAIRES DE GARDERIE

ACCUEIL GARDERIE



7h00

Accueil des élèves

GARDERIE DU SOIR



16h00 – 17h00

Garderie gratuite
jusqu'à 17h00



À RETENIR

- La classe se déroule sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- L'accueil des élèves débute dès 7h00.
- Les élèves sont pris en charge jusqu'à 17h00.
- Merci de respecter les horaires pour le bon déroulement de la journée de votre enfant.



ENTRÉES

- Les élèves entrent par le portail principal.
- L'accueil des élèves débute dès 7h00.
- Les parents laissent leur(s) enfant(s) au portail.
- La classe commence à 8h00 précises.
- Dix minutes après la sonnerie (8h10), les portails sont fermés.



EN CAS DE RETARD

L'élève se présente au secrétariat pour récupérer un billet de retard. Au-delà de 3 retards, les parents seront convoqués par le Chef d'établissement : cet entretien pourra aboutir à une sanction.



SORTIES

- Les élèves sortent uniquement par les portails.
- Les parents ou personnes autorisées attendent derrière les barrières.
- Les élèves ne peuvent être remis qu'à une personne majeure et autorisée (fiche de renseignement).
- Les élèves non demi-pensionnaires sortent après la classe.
- Pour un départ anticipé en cours de journée, les parents doivent se présenter au secrétariat pour signer une décharge. L'enfant sera alors appelé.



Les parents sont invités à ne pas pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.



RÉCRÉATION

- Deux temps de récréation sont organisés chaque jour.
- Les élèves profitent de ces temps pour se détendre, jouer et partager dans le respect des autres.
- Des jeux calmes ou de cour sont à favoriser lors des temps de récréation.



Les élèves doivent respecter les règles de sécurité et de courtoisie pour que la récréation reste un moment agréable pour tous.



CANTINE

- Le service de cantine fonctionne les jours de classe.
- Les élèves sont encadrés par les personnels pendant le repas et le temps de pause méridienne.
- Un menu équilibré est proposé chaque jour.
- Les régimes alimentaires spéciaux (PAI) sont pris en compte.
- Les élèves doivent être respectueux des camarades et des adultes.



La cantine est un temps éducatif : les élèves apprennent à vivre ensemble et à adopter une attitude respectueuse.



Ensemble,



respectons les horaires
et les règles de vie
pour le bien de tous !



Ponctualité
pour bien commencer
la journée.



Sécurité
pour protéger
nos enfants.



Bienveillance
pour grandir
ensemble.



ÉTABLISSEMENT PRIVÉ CATHOLIQUE

*Grandir ensemble dans le respect,
la confiance et la bienveillance.*

0590 91 70 67

seccompta.smj@gmail.com

<https://www.ecole-privee-sainte-marie-guadeloupe.fr/>



“L'éducation est une œuvre de patience,
de confiance et d'espérance.”

Anne Marie Javouhey



SANTÉ, ABSENCES et suivi scolaire

L'école prend soin de chaque élève et **accompagne** sa réussite au quotidien en lien avec les familles.



ABSENCES

La présence régulière à l'école est indispensable aux apprentissages et à l'épanouissement de votre enfant.



Informers l'école

Toute absence doit être signalée par téléphone le matin même **avant 8h00** au secrétariat.



Remplir le billet d'absence

Un billet d'absence, disponible après du secrétariat ou sur demande, doit être **obligatoirement rempli** et remis au retour de l'élève.



Fournir un justificatif

Toute absence doit être **justifiée** par un document (certificat médical, attestation ou autre justificatif).



Fournir un justificatif pour absence injustifiée

Toute absence **non justifiée** pourra être signalée à l'Inspection Académique.



Voyages pendant le temps scolaire

Les demandes d'autorisation d'absence **exceptionnelle doivent être adressées par écrit à la direction au minimum 15 jours à l'avance.**



RETARDS ET DÉPARTS ANTICIPÉS



Retard le matin

L'élève se présente au secrétariat avec un billet de retard signé par les parents.
Au-delà de 3 retards, un entretien avec le Chef d'établissement pourra être convoqué.



Départ anticipé

Toute sortie en cours de journée doit rester exceptionnelle.
Les parents doivent venir au secrétariat pour signer une décharge et présenter une pièce d'identité.



Les horaires font partie intégrante du temps scolaire.
Merci de les respecter pour le bien de tous.



SOINS ET ACCIDENTS

- En cas de maladie ou d'accident survenant à l'école, les soins sont dispensés par le personnel habilité.
- La famille est immédiatement prévenue.
- En cas d'urgence, l'école fait appel aux services de secours.
- Tout accident doit être déclaré à l'assurance scolaire.



MÉDICAMENTS ET PAI

Aucun médicament ne peut être administré sans ordonnance.
Les traitements médicaux nécessitent la mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).



ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

- La participation aux cours d'EPS est **obligatoire**.
- Une dispense ponctuelle doit être **justifiée** par un certificat médical ou un mot des parents.
- Les élèves doivent avoir une **tenue de sport adaptée**.



NATATION : PRISE EN CHARGE DES ÉLÈVES DISPENSÉS

Les élèves dispensés de natation restent sous la responsabilité de l'établissement.
Ils sont pris en charge et encadrés par un adulte désigné par l'école pour un travail scolaire ou une activité adaptée dans un lieu défini.



CONTRÔLE ET SUIVI DU TRAVAIL SCOLAIRE



Travail à la maison

Le travail personnel demandé doit être réalisé avec sérieux.
Il complète le travail fait en classe et participe à la réussite de l'élève.



Communication

Les cahiers, le carnet de liaison et l'ENT sont des outils essentiels de communication entre l'école et la famille.
Merci de les consulter régulièrement.



Évaluations

Des évaluations régulières permettent de suivre les progrès de votre enfant.
Les résultats seront communiqués aux familles aux moments prévus par l'école et **doivent être signés.**



Accompagnement

L'équipe pédagogique reste à votre écoute pour accompagner chaque élève dans ses apprentissages et sa réussite.



NOTRE ENGAGEMENT

L'équipe éducative veille chaque jour à la santé, à la sécurité et à la réussite de votre enfant.
La collaboration école-famille est essentielle : ensemble, aidons-le à grandir et à s'épanouir.



Le respect, la confiance et la bienveillance sont les fondements de la vie en communauté.



TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue correcte et adaptée au cadre scolaire est exigée. Elle doit témoigner du respect de soi, des autres et du lieu d'apprentissage.

POUR LES FILLES



- ✓ Jupe écossaise plissée à hauteur des genoux
- ✓ Tee-shirt blanc avec le logo de l'école
- ✓ Chaussures fermées

POUR LES GARÇONS



- ✓ Bermuda bleu marine
- ✓ Tee-shirt blanc avec le logo de l'école
- ✓ Chaussures fermées



TENUE D'EPS

Les élèves doivent avoir une tenue de sport adaptée et propre le jour des cours d'EPS.

POUR TOUS



- ✓ Short rouge (pas trop court pour les filles)
- ✓ Pas de legging
- ✓ Tee-shirt de Tulip Sport (association sportive de l'école)
- ✓ Baskets adaptées



SONT ATTENDUS :

- une tenue propre, décente et adaptée aux activités scolaires
- pas de tenues provocantes ou inappropriées
- pas de bijoux ou accessoires dangereux
- des chaussures fermées et sécurisées
- pas de coiffure extravagante
- pas de dessin dans les cheveux des garçons



La tenue d'EPS est obligatoire et participe à la sécurité et au bon déroulement des activités.



COMPORTEMENT DES ÉLÈVES

Chaque élève doit adopter en toutes circonstances une attitude respectueuse et responsable.



Respecter les adultes, les autres élèves et leurs différences.



Adopter un langage correct et poli en toute circonstance.



Aucune violence physique ou verbale ne sera tolérée.



Rester à sa place, écouter et suivre les consignes.



Prendre soin des locaux, du matériel et de l'environnement.



L'utilisation du téléphone portable et d'objets connectés est interdite dans l'enceinte de l'école.



RESPECT DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

- Les élèves doivent veiller à la propreté des locaux.
- Les dégradations volontaires ou le vol entraîneront réparation et sanctions.
- Le matériel prêté par l'école doit être utilisé avec soin et rendu en bon état.



UTILISATION DES OBJETS PERSONNELS

Les objets personnels (jouets, cartes, jeux, objets de valeur...) ne sont pas autorisés à l'école. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.



CONSEIL DE DISCIPLINE

Il peut être réuni pour examiner la situation d'un élève en cas de manquement grave ou répété au règlement intérieur. Il est composé du Chef d'établissement, d'enseignants, de représentants des parents d'élèves et, selon les cas, de représentants des élèves. Les décisions sont prises dans un souci d'équité, d'écoute et d'éducabilité.



MESURES ÉDUCATIVES ET SANCTIONS

Les mesures prises visent à faire grandir l'élève dans le respect et la responsabilité. Elles sont toujours proportionnées et éducatives.

MESURES ÉDUCATIVES

- ✓ rappel à la règle
- ✓ entretien avec l'élève
- ✓ excuses orales ou écrites
- ✓ travail de réflexion
- ✓ réparation d'une dégradation
- ✓ mise à l'écart temporaire
- ✓ information de la famille (cahier de liaison, entretien)

SANCTIONS

- ✓ avertissement écrit
- ✓ retenue à visée éducative
- ✓ exclusion temporaire
- ✓ exclusion définitive (décidée par le Chef d'établissement après avis du Conseil de discipline)
- i Toute sanction fait l'objet d'un échange avec la famille.

“ Chaque élève a le droit d'être respecté et le devoir de respecter les autres. Ensemble, faisons de notre école un lieu où chacun peut apprendre et s'épanouir. ”

- Je suis attentif aux autres.
- Je prends soin de l'école.
- Je m'implique dans chaque jour.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

Organisation, responsabilité et sécurité

L'école s'engage à offrir un cadre éducatif sur, bienveillant et organisé pour la réussite de chaque élève.



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le Conseil d'Établissement est une instance consultative de réflexion et d'échanges, sans pouvoir décisionnel, visant à garantir l'unité de l'établissement et à accompagner la mise en œuvre du projet éducatif. Il soutient le Chef d'établissement, les enseignants, l'équipe pastorale, l'OGEC et l'APEL dans leurs orientations et actions.

Réuni au moins une fois par an sous l'autorité du Chef d'établissement, il peut être convoqué de manière exceptionnelle.



Il comprend :

- le Chef d'établissement
- des représentants de l'organisme de gestion
- des représentants de l'équipe enseignante
- des représentants des parents d'élèves
- un représentant du personnel de l'établissement



RESPONSABILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement met tout en œuvre pour assurer la sécurité, la surveillance et le bien-être des élèves pendant le temps scolaire et les activités organisées par l'école.

L'école s'engage à :

- ✓ accueillir chaque élève dans un climat de confiance et de respect
- ✓ assurer la sécurité physique et affective de tous les élèves
- ✓ informer les familles de la vie scolaire et des événements importants
- ✓ accompagner chaque enfant dans son parcours et sa réussite



RÈGLEMENT FINANCIER

Le règlement financier est établi chaque année par l'organisme de gestion. Il précise les contributions des familles et les modalités de paiement.

Les contributions comprennent :

- la contribution des familles
- la restauration scolaire
- les activités pédagogiques spécifiques
- les cotisations diverses



En cas de difficultés financières, les familles sont invitées à rencontrer le Chef d'établissement en toute confidentialité.



DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES À LA SÉCURITÉ



VIGIPRATE

L'établissement applique les consignes officielles VIGIPRATE :

- contrôle des accès
- accueil par un adulte
- identification des visiteurs
- sacs et colis peuvent être contrôlés



EXERCICES INCENDIE

Un exercice incendie est réalisé une fois par an minimum.

Les consignes sont expliquées aux élèves et affichées dans les locaux.



EXERCICES TSUNAMI

Un exercice tsunami est réalisé une fois par an minimum.

Les élèves sont informés des consignes adaptées à leur âge.



EXERCICES SÉISME

Un exercice « séisme » est réalisé une fois par an minimum.

Les exercices sont effectués pour apprendre aux élèves à se protéger et à réagir dans le calme.



EXERCICES ATTENTAT INTRUSION

Un exercice attentat intrusion est réalisé une fois par an minimum.

Les consignes de mise en sécurité sont expliquées et adaptées à l'âge des élèves.



RESPECT DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

- Les élèves doivent veiller à la propreté des locaux.
- Les dégradations volontaires ou le vol entraîneront réparation et sanctions.
- Le matériel prêté par l'école doit être utilisé avec soin et rendu en bon état.



UTILISATION DES OBJETS PERSONNELS

Les objets personnels (jouets, cartes, jeux, objets de valeur...) ne sont pas autorisés à l'école. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.



CONSEIL DE DISCIPLINE

Il peut être réuni pour examiner la situation d'un élève en cas de manquement grave ou répété au règlement intérieur. Il est composé du Chef d'établissement, d'enseignants, de représentants des parents d'élèves et, selon les cas, de représentants des élèves. Les décisions sont prises dans un souci d'équité, d'écoute et d'éducabilité.



MESURES ÉDUCATIVES ET SANCTIONS

Les mesures prises visent à faire grandir l'élève dans le respect et la responsabilité. Elles sont toujours proportionnées et éducatives.

MESURES ÉDUCATIVES

- ✓ rappel à la règle
- ✓ entretien avec l'élève
- ✓ excuses orales ou écrites
- ✓ travail de réflexion
- ✓ réparation d'une dégradation
- ✓ mise à l'écart temporaire
- ✓ information de la famille (cahier de liaison, entretien)

SANCTIONS

- ✓ avertissement écrit
 - ✓ retenue à visée éducative
 - ✓ exclusion temporaire
 - ✓ exclusion définitive (décidée par le Chef d'établissement après avis du Conseil de discipline)
- ⓘ Toute sanction fait l'objet d'un échange avec la famille.

3PF

Programme de Protection des Publics Fragiles

Lutter contre le harcèlement et les toute forme de maltraitance dans les établissements scolaires.

3PF - PROGRAMME DE PROTECTION DES PUBLICS FRAGILES

Le Programme de Protection des Publics Fragiles (3PF), initié par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, vise à renforcer la prévention, le repérage et la protection des élèves en situation de vulnérabilité, afin de garantir leur sécurité, leur bien-être et leur épanouissement au sein de l'établissement.

Ce dispositif s'articule avec :

- le programme **pHARE** : prévention et lutte contre le harcèlement scolaire de l'Éducation Nationale.
- le programme **EVAR** : éducation à la vie affective et relationnelle, programme obligatoire de l'Éducation Nationale (rentrée 2025).

Ensemble, ces dispositifs visent à créer un environnement protecteur, bienveillant et inclusif pour chaque enfant.



SÉCURITÉ ET PROTECTION

des élèves

La sécurité et le bien-être de chaque élève sont une priorité **absolue** pour notre établissement.



3PF – PROGRAMME DE PROTECTION DES PUBLICS FRAGILES

Le Programme de Protection des Publics Fragiles (3PF), initié en 2017 par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, vise à renforcer la prévention, le repérage et la protection des élèves en situation de vulnérabilité.

3PF

Programme de Protection des Publics Fragiles

Son objectif est de garantir au sein des établissements la sécurité, le bien-être et l'épanouissement de tous les élèves, avec une attention particulière pour ceux présentant des situations de vulnérabilité sociale, familiale, scolaire ou psychologique.

Ce dispositif s'articule avec :

- Le programme **pHARe** : prévention et lutte contre le harcèlement scolaire de l'Éducation Nationale.
- Le programme **EVAR** : éducation à la vie affective et relationnelle adaptée aux élèves de l'école primaire. Programme obligatoire de l'Éducation Nationale qui entre en vigueur dans tous les établissements à la rentrée 2025.

pHARe

PROGRAMME pHARe : PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT

Notre école est engagée dans le programme national pHARe pour prévenir le harcèlement et créer un climat scolaire serein pour tous.



PRÉVENIR

Des actions de sensibilisation sont menées auprès des élèves, pour apprendre à respecter, à coopérer et à vivre ensemble.



REPÉRER

Les adultes de l'école sont attentifs aux situations inhabituelles et aux signaux de mal-être.



SIGNALER

Les élèves, les familles ou les adultes peuvent signaler une situation qui les inquiète.



TRAITER

Chaque situation signalée est prise en charge rapidement par l'équipe éducative et la direction.



ACCOMPAGNER

Les élèves concernés bénéficient d'un suivi adapté et d'un soutien personnalisé.

ÉTAPES DE TRAITEMENT D'UNE SITUATION D'INTIMIDATION / HARCÈLEMENT



1

SIGNALEMENT / ALERTE



Un fait est porté à connaissance :

- par un élève
- par un parent
- par un adulte de l'école
- via une plateforme (ex : 3018)



2

TRANSMISSION INTERNE



L'information est remontée à la direction avec les éléments factuels connus. Traçabilité immédiate (notes, fiche incident si existante).



3

ACTIVATION DE L'ÉQUIPE RESSOURCE (3PF / PHARE)



La directrice informe :

- l'équipe ressource harcèlement (3PF)
- si nécessaire l'IEN (selon gravité)



4

TRAITEMENT DE NIVEAU 1 (Méthode de la Préoccupation Partagée)



Objectif : faire cesser rapidement la situation sans logique punitive immédiate. Entretiens individuels (jamais en groupe) :

- avec la cible (victime)
- avec les élèves mis en cause (intimateurs)

Conduits par :

- la directrice
- l'équipe ressource harcèlement / 3PF

Posture : non accusatoire, responsabilisation. **MPP (Méthode de la préoccupation partagée)**



5

INFORMATION DES FAMILLES



Appel téléphonique aux parents :

- de la victime
- des élèves impliqués



6

RENCONTRES AVEC LES FAMILLES



Si nécessaire :

- rendez-vous avec les parents
- explication de la démarche engagée



7

SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT



Possibilité d'intervention :

- psychologue scolaire
- équipe éducative



8

PHASE DE SUIVI



Surveillance active sur 2 à 3 semaines. Vérification que la situation s'améliore.



9

RÉSOLUTION



Si amélioration :

- fin du traitement
- maintien d'une vigilance

SI LA SITUATION PERSISTE OU S'AGGRAVE



10

PASSAGE EN TRAITEMENT DE NIVEAU 2



Quand :

- poursuite des brimades
- ou risque pour la santé/sécurité

Actions :

- mobilisation de l'équipe éducative élargie
- analyse approfondie
- mise en place de mesures adaptées



11

MESURES ET RÉPONSES INSTITUTIONNELLES



La seule intervention intervient le cadre disciplinaire :

- Avertissement
- Sanctions (graduées et proportionnées)
- Mesures conservatoires si nécessaire



Parce que l'éducation est un partenariat,
chacun a un rôle essentiel à jouer.



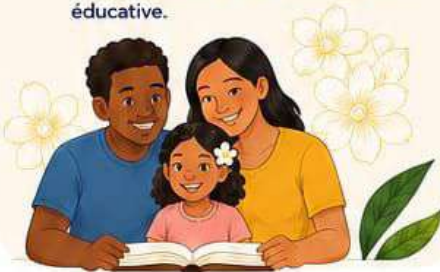
L'ÉCOLE SAINTE-MARIE S'ENGAGE À...

- ✓ Assurer un accueil bienveillant et respectueux pour chaque élève et sa famille.
- ✓ Garantir la sécurité physique et affective des élèves dans l'établissement.
- ✓ Accompagner chaque enfant dans ses apprentissages et sa réussite.
- ✓ Communiquer régulièrement avec les familles de manière claire et transparente.
- ✓ Prévenir toute forme de harcèlement et promouvoir le bien vivre ensemble.
- ✓ Faire vivre les valeurs de l'Enseignement catholique : respect, solidarité, fraternité et espérance.



LES PARENTS S'ENGAGENT À...

- ✓ Respecter le règlement intérieur et les décisions de l'établissement.
- ✓ Respecter les engagements pris lors de l'inscription, notamment le règlement des contributions familiales, afin de participer au bon fonctionnement de l'école.
- ✓ Suivre régulièrement le travail scolaire et encourager les efforts de leur enfant.
- ✓ Prévenir l'école en cas d'absence, de retard ou de départ anticipé.
- ✓ Collaborer avec l'équipe éducative dans l'intérêt de leur enfant.
- ✓ Adopter une communication respectueuse et constructive avec l'ensemble de la communauté éducative.



L'ÉLÈVE S'ENGAGE À...

- ✓ Respecter les adultes et écouter les consignes.
- ✓ Respecter ses camarades, être bienveillant et ne pas se moquer des différences.
- ✓ Prendre soin du matériel, des locaux et de l'environnement.
- ✓ Faire de son mieux dans son travail et être persévérant.
- ✓ Respecter les règles de vie de l'école et de la classe.
- ✓ Demander de l'aide lorsqu'il en a besoin et parler à un adulte en cas de difficulté.



Ensemble, à Sainte-Marie, nous créons un climat de **confiance**, de **respect** et de **bienveillance** pour que chaque enfant puisse s'épanouir pleinement et devenir acteur de son avenir.



ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Sainte-Marie et nous nous engageons à le respecter durant toute l'année scolaire.



ÉLÈVE

Nom :

Prénom :

Classe :

RESPONSABLE(S) LÉGAL(AUX)

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Signature :

Signature :

ÉLÈVE

Signature :



DATE : / / 20.....



Rue Débidine Sahai - La Jaille
97122 BAIE-MAHAULT

0590 91 70 67

seccompta.smj@gmail.com

www.ecole-privee-sainte-marie-guadeloupe.fr



“ L'éducation est une œuvre de patience, de confiance et d'espérance.”

Anne-Marie Javouhey



Grandir ensemble
dans la confiance
et la bienveillance.

